

fma.

**MOTO
CYCLO (50cc)**



POUR TOUS LES CONDUCTEURS
de 14 à 75 ans



**DEUX FORMULES SIMPLES
UNE COUVERTURE COMPLÈTE
ET C'EST TOUT.**

L'OFFRE EN SYNTHÈSE

**2
FORMULES**

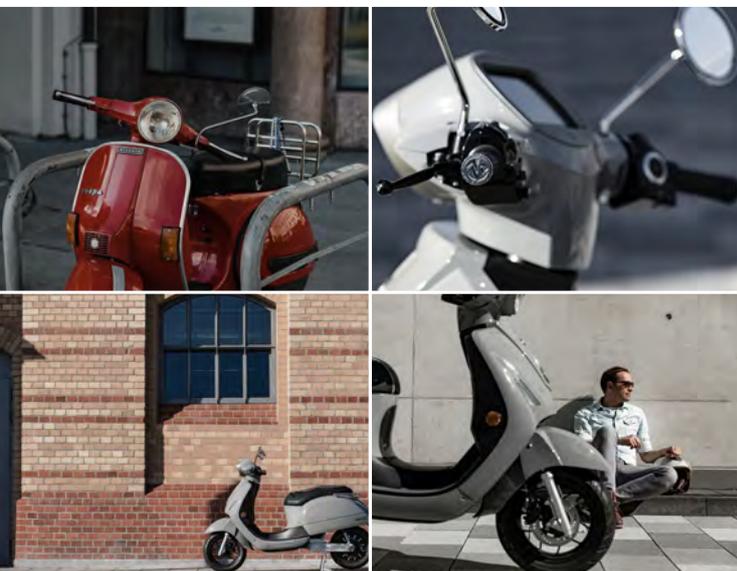
Avec des garanties
rassurantes

**3
USAGES**

Privé, Domicile / Travail,
Professionnel (*tous trajets*)

**3 possibilités de
PAIEMENT**

Mensuel, semestriel
ou annuel



LES CONDITIONS D'ACCÈS.

- Le souscripteur doit être majeur et ascendant du conducteur s'il n'est pas le souscripteur ;
- Être titulaire du BSR, du permis AM ou d'un permis de conduire européen (*né après 1987*) ;
- Véhicule homologué et immatriculé en France Métropolitaine.

LES EXCLUSIONS.

- Nullité de contrat ou résiliation par un précédent assureur (sauf pour non paiement de prime - si contentieux soldé) ;
- Usage professionnel de type « Affaires » (*livreur, taxi, tournées transport de marchandises...*) ;
- Avoir plus d'un sinistre (*sans sinistre corporel*) ou une annulation ou suspension de permis pour alcoolémie, stupéfiants.

MOTO CYCLO (50cc)

➤ Les garanties & services

- **Garantie Responsabilité Civile**
Protection de l'assuré, des conducteurs autorisés, des passagers vis-à-vis des tiers par suite d'accident, d'incendie, d'explosion causés par eux ou le véhicule assuré.
- **Garantie Protection du pilote**
Couvre le pilote jusqu'à 60 000 €, en cas de préjudices subis à la suite d'un accident corporel, que vous soyez responsable ou non.
- **Assistance**
Pour le conducteur, ses passagers et le véhicule, en cas d'accident, de crevaison, panne, incendie ou vol du véhicule.
- **Garantie Sérénité coup dur**
Nous prenons en charge les cotisations d'assurance dans la limite de 800 € par an et par sinistre, en cas de licenciement économique, de longue maladie et dépôt de bilan du souscripteur.
- **Défense pénale et recours**
En cas d'accident dans lequel le véhicule garanti est impliqué, les frais et honoraires de procédure engagés sont pris en charge pour la défense des droits et intérêts de l'assuré.
- **Garantie Vol / incendie**
Indemnisation des dommages matériels subis par le véhicule assuré suite à un incendie, vol ou tentative de vol.
- **Garantie Catastrophes naturelles**
Indemnisation des dommages matériels subis par le véhicule assuré suite à un évènement climatique reconnu comme catastrophe naturelle.



ASSISTANCE

- Prise en charge dès 0 km
- Disponible pour toutes les formules
- Transport de liaison

COUP DUR

- Prise en charge des cotisations jusqu'à 800 € en cas de coup dur

CE QUI FAIT LA DIFFÉRENCE

- + **Souscription possible** avec un **sinistre responsable** déclaré dans les 36 derniers mois
- + Une protection du véhicule **en cas de vol ou d'incendie**

LES PLUS DU CONTRAT

60 000 €
de plafond de garantie conducteur

fma.

MOTO CYCLO (50cc)

➔ Tableau de garanties



	FORMULE 1	FORMULE 2
 GARANTIES DE BASE		
Responsabilité Civile	Inclus	Inclus
Défense Pénale et recours	Inclus	Inclus
Assistance 0 km	Inclus	Inclus
Sérénité Coup dur	Inclus	Inclus
Vol / Incendie	-	Inclus
Catastrophes naturelles	-	Inclus
GARANTIES OPTIONNELLES		
Protection du pilote 1 - Plafond de garantie 40 000 € <i>En cas de décès, capital maximum 15 000 €</i>	Option	Option
Protection du pilote 2 - Plafond de garantie 60 000 € <i>En cas de décès, capital maximum 30 000 €</i>	Option	Option